

Extract of Pour Info - FSU - En ligne

<http://pourinfo.fsu.fr/Bilan-de-sante-a-l-Education.html>

Bilan de santé à l'Education

- Archives - Année 2011-2012 - N°496 - 5 au 9 mars - 2012 -

Publication date: lundi 12 mars 2012

Copyright © Pour Info - FSU - En ligne - Tous droits réservés

Bilan de santé à l'Education : le Ministre choisit un organisme privé !

La FSU apprend avec consternation que le ministre de l'Education Nationale vient de décider d'attribuer la gestion du bilan de santé professionnel pour les personnels de l'éducation nationale âgés de 50 ans, à un organisme privé.

L'expérimentation sur 5 départements avait été confiée l'an dernier à la MGEN, mutuelle professionnelle des agents, référencée par le ministère comme seul organisme complémentaire et qui a la confiance des personnels.

La FSU tient à rappeler la grande faiblesse de la médecine de prévention dans l'Education Nationale, qui conduit l'Etat à ne pas assurer les obligations comme par exemple la visite médicale quinquennale. Malgré les promesses du ministre Luc Chatel, seulement une vingtaine de médecins de prévention ont été recrutés sur les 80 annoncés et compte-tenu des départs en retraite, plusieurs académies restent sans médecin de prévention, alors que la santé des personnels de l'Education nationale se dégrade comme le relève la récente enquête du Carrefour Social.

Dans ce contexte, le bilan de santé à 50 ans doit être généralisé cette année et assuré par un médecin de prévention. Son organisation ainsi que les examens complémentaires y afférant, devaient être confiés après appel d'offres à un partenaire extérieur.

Pour la FSU ce partenaire ne pouvait être que la MGEN dont la connaissance du milieu professionnel et du système de santé, l'expérience, la compétence professionnelle et les valeurs qui les sous-tendent ne peuvent être mises en doute.

Pour la FSU, la décision du Ministre constitue une attaque de plus contre les personnels, au travers de leur mutuelle solidaire. C'est une décision politique qui transfère au marché une partie de la gestion de la santé des personnels. Elle fait suite à la taxation des mutuelles, devenues une cible privilégiée, au détriment des personnels.

La FSU demande solennellement au Ministre de l'Education nationale de revenir sur cette décision.

Communiqué de presse FSU du 15 février 2012